

Règlement du Championnat du Puy de Dôme 2025



MàJ : 24/01/2025

Organisation

Le Championnat du Puy de Dôme est organisé par les clubs de BMX affiliés F.F.C à tour de rôle selon un ordre prédéfini. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC.

Planning de l'Organisation du Championnat du Puy de Dôme		
2014	2020 / 2021	Cournon d'Auvergne
2015	2022	Issoire
2016	2023	Mozac
2017	2024	Orcines
2018	2025	Gerzat
2019	2026	Lempdes

Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.

Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi que le maillot de club. Les protections type "dainese" sont souhaitables, mais devront être recouvertes du maillot de club. Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché correctement.



Le Championnat du Puy de Dôme se déroule sur une journée et attribue les titres de championnes et champions du département des différentes catégories.

Cette année en accord avec tous les clubs, le Championnat du Puy de Dôme se déroulera le 22 juin 2025 à Gerzat.

Pour le Championnat du Puy de Dôme, chaque club devra proposer un arbitre par tranche de 12 pilotes inscrits, avec un maximum de 4 arbitres, sous peine de se voir limiter le nombre d'inscriptions.

Cette mesure ne s'applique pas au club organisateur, qui devra en revanche fournir deux personnes (*licencié ou assuré*) pour l'affichage et le placement.

Tous les clubs devront faire parvenir **avant le 16 janvier 2025** au responsable du corps arbitral la liste de ses arbitres disponibles pour le Championnat du Puy de Dôme. Nous gardons toutefois la possibilité d'ajuster cette liste en cours de saison.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés, en fonction de la liste précédemment établie. Les arbitres nommés devront être titulaires d'une licence FFC.



Engagements et catégories

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie.

Les catégories sont les suivantes :

Catégories	Années saison 2025
Cruisers 30 et +	Hommes : avant 1995
Cruisers Femmes	Femmes : avant 2012
Cruisers 13/29	Garçons : 2012 / 1996
U7 : (pré licenciés)	Garçons : 2019 et après
	Filles : 2019 et après
U9 : (poussins)	Garçons : 2017 / 2018
	Filles : 2017 / 2018
U11 : (pupilles)	Garçons : 2015 / 2016
	Filles : 2015 / 2016
U13 : (benjamins)	Garçons : 2013 / 2014
	Filles : 2013 / 2014
U15 : (minimes)	Garçons : 2011 / 2012
	Filles : 2011 / 2012
U17 : (cadets)	Garçons : 2009 / 2010
	Filles : 2009 / 2010
Hommes et Femmes 17 et +	Garçons : 2008 et avant
	Filles : 2008 et avant



Particularités

Les filles :

Comme il y a un titre de Championne du Puy de Dôme décerné à l'issue de cette épreuve, et afin de garantir une équité entre les concurrentes, les filles concourent entre elles dans leur catégorie d'âge.

Exception faite si dans une catégorie il y a moins de trois concourantes, alors elles sont regroupées avec les filles de la catégorie au-dessus.

Un classement séparé sera effectué.

Tarifs

Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indications médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Tarif de l'inscription à une course départementales pour toutes les catégories :

- ✓ 11 € / pilote.
- ✓ 12 € / pilote si inscrit en 20 pouces et en cruisers.



Inscriptions

Les guides des compétitions des clubs organisateurs seront envoyés à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ces guides devront indiquer, entre-autre :

- Nature de la compétition : Championnat du Puy de Dôme.
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions (*le jeudi de la semaine précédant l'épreuve*).
- Heure de début des essais (*prévisionnelle*).
- Heure de début de la compétition (*prévisionnelle*).

Les inscriptions des pilotes se feront via l'Espace-Club par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (*le jeudi soir*), soit 10 jours avant, les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur l'Espace-Club dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, (*si ce dernier est connu*). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (*ou famille de pilotes*) devra rigoureusement vérifier son inscription (*Nom, Prénom, Numéro de plaque et Catégorie*). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course.

Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.



Déroulement du Championnat du Puy de Dôme

Le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essai.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives, avec le principe de manches brassées.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, en fonction du nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie, seuls les "x" premiers pilotes poursuivent sur les phases finales de la compétition.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

Cependant, l'organisation de celles-ci sont laissées à l'appréciation du Président de Jury. Les manches B ne seront pas organisées pour de grandes courses afin de pouvoir respecter le timing de fin de course. D'autres complications peuvent également intervenir dans le choix comme la météo.



Classement

Le classement se fait à l'issue des finales. La première / le premier de chaque catégorie est champion(ne) du département du Puy de Dôme.

Un pilote d'un comité extérieur ne peut devenir champion du Puy de Dôme.

Récompenses

Une remise protocolaire sera organisée après les finales. Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (*voir règlement FFC*).

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Les 8 finalistes de toutes les catégories, pilote d'un comité extérieur, filles et garçons, seront récompensés à l'issue de la compétition.

Les championnes et champions se feront remettre le maillot de championne ou de champion du Puy de Dôme offert par le Comité Départemental de Cyclisme 63.

